
Programme de Formation

HABILITATION DES INTERVENANTS DANS LES ZONES ATEX EN CONDUITE – MAINTENANCE - TRAVAUX

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Techniciens. Chefs d'équipe et de Chantier. Chargés d'affaires



Objectifs pédagogiques

Être en conformité vis-à-vis des exigences réglementaires (arrêtés des 8 et 28 juillet 2003 applicables au 1er juillet 2006) afin d'avoir l'accès à de nouveaux marchés

- Acquérir les connaissances nécessaires pour appliquer les mesures de prévention dans les chaufferies gaz lors des opérations de Conduite, Maintenance ou Travaux qu'il réalise,
- Répondre à un questionnaire à choix multiples (QCM) permettant de contrôler ses acquis pour l'habilitation «ATEX» classes C-M-T ».
- Etre en conformité vis-à-vis des exigences réglementaires (arrêtés des 08 et 28 juillet 2003 applicables au 1er juillet 2006).



Description

Textes réglementaires :

- les directives européennes ATEX 95 et ATEX 137,
- l'évaluation des risques,
- le principe de la prévention,
- le classement des zones ATEX,
- les installations concernées par l'ATEX,
- les mesures de prévention et organisationnelles.

Gaz naturel :

- les textes de référence,
- les caractéristiques du gaz,
- la limite d'explosivité du gaz.

Formation du technicien

- les points chauds,
- les procédures liées aux ATEX,
- les brûleurs,
- le contrôle du site,
- la première mise en service,
- les essais,



- la mise en service d'une chaufferie,
- les conditions d'intervention pour arrêt volontaire,
- l'entretien courant,
- le respect des autorisations spécifiques (permis feu),
- le technicien de classe C-M-T face aux ATEX.



Prérequis

Posséder une connaissance de base de la conduite d'une chaufferie



Modalités pédagogiques

Apports théoriques : exposés, croquis et schémas



Modalités d'évaluation et de suivi

Questionnaire à choix multiple (QCM) en fin de formation

Transmission d'un avis d'habilitation à l'employeur